



N/Réf. : JIG.IB.2011.Co.206

Veuret, le 26 Octobre 2011

Monsieur le Président,

En tant qu'entrepreneur, je souhaite vous faire part de l'importance de la future réalisation de la LGV POCL.

En effet, ce moyen de transport va totalement désenclaver notre région et nous permettre, entreprises et usagers, de développer nos marchés et d'optimiser nos déplacements, que ce soit vers la capitale ou bien vers la région Rhône-Alpes pour laquelle nous travaillons régulièrement.

Cette nouvelle infrastructure, dans sa phase de construction, va également permettre de créer de nouveaux emplois tout en favorisant le commerce local et les ressources de nos collectivités locales.

Enfin, il est indéniable que le choix du tracé sera déterminant surtout pour désenclaver définitivement notre région Auvergne. Seul le tracé Ouest-Sud permettra à une grande partie de l'Allier, au Nord du Puy-de-Dôme, d'avoir un accès rapide à la grande vitesse mais aussi rapprochera les départements du Cantal et de la Haute-Loire de ce fabuleux moyen de transport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.

Pour la Société Routière
du Massif Central et du Limousin

Jean-Louis GRAFFOILLERE

Société Routière Massif Central et Limousin
Champassis Sud
15240 Veuret
Tél. : 04 71 40 59 00
Fax : 04 71 40 59 19

Société Anonyme au capital de 344 000 euros
RCS Aurillac 406 320 085 - Siret 406 320 085 00037 - APE 4211 Z
N° TVA FR 67 406 320 085

